SUJET

2020-2021

L.L.C.A. - LATIN

Spécialité Première

ÉVALUATIONS COMMUNES

www.freemaths.fr

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :
(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le : / /

1.1

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : ☐ E3C1 ☒ E3C2 ☐ E3C3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Méditerranée : conflits, influences et échanges

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☒Oui ☐ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Discours d'Hannon à l'assemblée des sénateurs carthaginois

En 219 av. J.-C, le jeune chef carthaginois Hannibal, par stratégie offensive, attaque la ville de Sagonte. Les Romains, considérant qu'il s'agit d'une trahison au traité de paix établi une vingtaine d'années plus tôt entre Rome et Hamilcar, envoient des ambassadeurs auprès d'Hannibal à Sagonte, puis à Carthage, mais les négociations échouent. Hannon, sénateur carthaginois violemment hostile à Hannibal s'adresse à ses pairs.

Hanno unus adversus senatum causam foederis magno silentio propter auctoritatem suam, non cum adsensu audientium egit, per deos foederum[1] arbitros ac testes senatum obtestans, ne Romanum cum Saguntino suscitarent bellum : monuisse, praedixisse se, ne Hamilcaris progeniem[2] ad exercitum mitterent ; non manes, non stirpem ejus conquiescere viri, nec unquam, donec sanguinis nominisque Barcini[2] quisquam supersit, quietura Romana foedera. « Juvenem flagrantem cupidine regni viamque unam ad id cernentem, si ex bellis bella serendo succinctus armis legionibusque vivat, velut materiam igni praebentes ad exercitus misistis. Aluistis ergo hoc incendium, quo nunc ardetis. Saguntum vestri circumsedent exercitus, unde arcentur foedere ; mox Carthaginem circumsedebunt Romanae legiones, ducibus iisdem diis, per quos priore bello rupta foedera sunt ulti. Utrum hostem, an vos, an fortunam utriusque populi ignoratis ? Legatos a sociis et pro sociis venientes bonus imperator[3] vester in castra non admisit, jus gentium sustulit ; hi tamen, unde ne hostium quidem legati arcentur, pulsi, ad vos venerunt ; res ex foedere repetunt ut publica fraus absit : auctorem culpae et reum criminis deposcunt. Quo lenius agunt, segnius incipiunt, eo cum coeperint vereor ne perseverantius saeviant. [...] Carthagini nunc Hannibal vineas turresque admovet : Carthaginis moenia quatit ariete. Sagunti ruinae - falsus utinam vates sim - nostris capitibus incident, susceptumque cum Saguntinis bellum habendum cum Romanis est.

Dedemus ergo Hannibalem ? dicet aliquis. Scio meam levem esse in eo auctoritatem propter paternas inimicitias ; sed et Hamilcarem eo perisse laetatus sum, quod, si ille viveret, bellum jam haberemus cum Romanis, et hunc juvenem, tamquam furiam facemque hujus belli odi ac detestor ; nec dedendum solum arbitror ad piaculum rupti foederis, sed si nemo deposcit, devehendum in ultimas maris terrarumque oras, ablegandum eo, unde nec ad nos nomen famaque ejus accidere, neque ille sollicitare quietae civitatis statum possit. **[Ego ita censeo, legatos extemplo Romam mittendos, qui senatui satisfaciant, alios qui Hannibali nuntient, ut exercitum ab Sagunto abducat, ipsumque Hannibalem ex foedere Romanis dedant ; tertiam legationem ad res Saguntinis reddendas decerno.] »**

Tite-Live, *Histoire romaine*, XXI, 10, 2-13

[1] A la suite de la première guerre punique, les Carthaginois, vaincus, avaient dû signer un traité *foedus* qui précisait les conditions de leur défaite.
[2] Hamilcar est le père d'Hannibal, de la famille des Barca.
[3] Terme ironique pour désigner Hannibal.

www.freemaths.fr

Modèle CCYC : ©DNE
Nom de famille (naissance) :
(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)
Prénom(s) :
N° candidat :
N° d'inscription :
(Les numéros figurent sur la convocation.)
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Né(e) le : / /
1.1

Traduction

Hannon fut le seul à plaider devant le sénat la cause du traité ; il le fit dans un grand silence, en raison de son autorité, mais sans obtenir l'adhésion de ses auditeurs ; il les conjurait, au nom des dieux arbitres et témoins des traités, de ne pas susciter, avec la guerre contre Sagonte, une guerre contre les Romains : « Il les avait avertis, il leur avait prédit qu'ils ne devaient pas envoyer le fils d'Hamilcar à l'armée : ni les mânes ni la descendance de cet homme ne restaient en repos et jamais, tant qu'il subsisterait quelqu'un du sang et du nom des Barca, **(5)** les traités avec Rome ne resteraient en vigueur ». « C'est un jeune homme brûlant du désir de régner, aux yeux duquel le seul moyen d'y parvenir était de vivre entouré d'armes et de légions en semant guerre sur guerre, que vous avez envoyé aux armées, comme on jette du bois pour alimenter le feu. C'est donc vous qui avez entretenu cet incendie qui maintenant vous brûle. Vos armées assiègent Sagonte alors que le traité vous en tient écartés ; bientôt ce seront les légions romaines qui assiègeront Carthage avec, pour chefs, les mêmes dieux qui ont permis aux Romains, lors de la guerre précédente, de punir la rupture du traité. Est-ce que vous ne connaissez pas l'ennemi, ou vous-même, **(10)** ou la fortune de l'un et l'autre peuple ? Votre excellent général n'a pas admis dans son camp des ambassadeurs envoyés par des alliés et venant défendre leurs alliés ; il a violé le droit des peuples ; et pourtant ces ambassadeurs, chassés de là-même d'où des ambassadeurs venant d'un ennemi ne sont pas écartés, sont venus vers vous. Ils réclament réparation, conformément au traité. Innocente-t-on l'État de l'accusation de perfidie ? C'est le responsable de la faute et le coupable du crime qu'ils réclament. Plus ils agissent avec modération, plus lents sont les débuts de leur action, plus ils mettront d'acharnement, je le crains, une fois qu'ils auront commencé, à appliquer le châtiment. [...] C'est contre Carthage qu'Hannibal fait avancer maintenant ses baraques et ses tours, ce sont les remparts de Carthage qu'il ébranle avec son bélier. Les ruines de Sagonte **(15)** – puissé-je être un faux prophète ! – retomberont sur nos têtes, et la guerre que nous avons entreprise contre les Sagontins, c'est contre les Romains qu'il nous faut la mener.

Allons-nous donc livrer Hannibal ? dira-t-on. Je sais que sur ce point mon autorité pèse peu, en raison de l'inimitié que j'avais contre son père ; mais, si je me réjouis de la mort d'Hamilcar, c'est parce que, s'il vivait, nous serions déjà en guerre avec les Romains ; quant à ce jeune homme, en qui je vois pour ainsi dire la furie et le brandon qui attise cette guerre, je le hais et je le maudis : **(20)** j'estime qu'il faut non seulement le livrer en expiation de la rupture du traité, mais, à supposer que personne ne le réclame, le déporter au fin fond des mers et des terres, le reléguer en un lieu d'où ni son nom ni sa renommée ne pourrait nous parvenir et d'où il lui serait impossible de chercher à troubler l'état d'une cité tranquille.

Texte établi et traduit par Paul Jal, Paris, CUF, 1988

www.freemaths.fr

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *bellum* aux lignes 3, 6, 9, 16, 18 et 19.

B. Faits de langue (5 points)

Comment évolue dans le texte l'emploi des paroles rapportées ? Vous étudierez notamment le jeu des pronoms et les verbes de parole dans trois passages : l.1-3, l.7-12 et l.15-20. Qu'apportent ces changements de modalités au discours ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire les lignes 22 à 25 entre crochets (depuis *Ego* jusqu'à *decerno*)

Ego ita censeo[4], legatos extemplo Romam mittendos[5], qui senatui satisfaciant, alios[6] qui Hannibali nuntient, ut exercitum ab Sagunto abducat, ipsumque Hannibalem ex foedere Romanis dedant ; tertiam legationem ad res Saguntinis reddendas[7] decerno.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte support. En suivant des axes culturels variés (littérature et civilisation, arts, philosophie, histoire, etc.), vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques.

[4] Les verbes *censeo* et *decerno,* de sens proche, peuvent être traduits par une seule expression.
[5] Le verbe *esse* est sous-entendu.
[6] Sous-entendre le même verbe *mittendos esse.*
[7] Le verbe *esse* est sous-entendu.